

## REGLES DE VIE SCOLAIRE A L'ECMBA

Les locaux de l'ECMBA appartiennent à la Commune de Bourg-Argental, les usagers sont tenus à conserver ces locaux et le matériel en l'état, à contribuer à la propreté du bâtiment.

Une tenue et une conduite correctes sont exigées en toutes circonstances.

### Sécurité

La structure est conforme aux règlements généraux de sécurité, elle est dotée du matériel adéquat de lutte contre l'incendie.

Afin d'éviter les accidents, ne pas courir dans les couloirs et escaliers.

### Santé

L'élève souffrant ou blessé doit avertir immédiatement son professeur.

En cas d'urgence médicale, la Direction fera transporter l'élève au Centre Hospitalier indiqué sur la fiche d'inscription.

### Assurances - Responsabilité des parents

Les parents d'un élève mineur sont financièrement responsables des dégradations commises par leur enfant, tant en ce qui concerne les biens immobiliers que le matériel mis à disposition par l'ECMBA.

Il est demandé aux parents une assurance pour les instruments qu'ils possèdent ou qui sont mis à leur disposition.

L'ECMBA n'est pas responsable des dommages qu'ils pourraient encourir quel que soit le lieu ou les circonstances de leur utilisation.

### Accompagnement des enfants

Par mesure de sécurité, nous invitons les parents à :

- Accompagner les jeunes enfants à l'intérieur de l'Établissement
- Consulter les informations signalant les changements d'emploi du temps et les modifications de cours. Voir la page « Les actualités » :  
<http://ecmba.fr/la-scolarite/les-actualites/>
- Prendre toute disposition afin d'assurer le transport de leurs enfants, l'ECMBA n'assurant pas de surveillance avant et après les heures de cours

## **Retards**

Tout retard d'un élève ne peut être décalé dans le temps, le professeur étant tenu de terminer le cours à l'horaire prévu.

## **Assiduité**

Elle est la base d'une bonne scolarité.

Toute absence prévue doit être signalée au secrétariat.

Les enseignants tiennent à jour une fiche de présence de leurs élèves.

Le secrétariat signale aux familles toute absence non excusée.

## **Travail personnel**

En Formation Musicale, il peut y avoir quelques devoirs d'une semaine sur l'autre.

En outre, un travail instrumental régulier est le moyen le plus sûr afin de parvenir à un résultat probant, ou acquérir de nouvelles connaissances.

## **Rencontre parents/professeurs**

Les professeurs n'étant pas facilement joignables entre deux cours, le plus simple est de convenir d'un rendez-vous via le carnet de l'élève.

## **Le carnet de l'élève**

Edité et fourni par le Conseil Départemental de la Loire, il est le lien indispensable entre l'élève et l'ECMBA.

Remis par son professeur en début d'instrument en début d'année scolaire, l'élève doit toujours l'avoir avec lui.

Il permet :

- De communiquer avec les professeurs
- De consulter les éventuels changements d'emploi du temps
- De prendre connaissance des évaluations concernant la scolarité de l'élève (ne pas oublier de signer ces évaluations à chaque fin de semestre)